

HAUT~DOUBS

CONSEIL IMMOBILIER

MEMBRE DU RÉSEAU  CONSEIL IMMOBILIER

HONORAIRES / REMUNERATION DE L'AGENCE

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

- Appartements, maisons, fermes et propriétés de charme :
4,58 % HT, soit 5,50 % TTC.
 - Terrains :
8,33 % HT, soit 10 % TTC.
- Ventes en futures état d'achèvement :
2,91 % HT, soit 3,5 % TTC
 - Fonds de commerce :
6,66 % HT, soit 8 % TTC

SUR LE PRIX DE VENTE TTC
Avec application d'un minimum de
3 500 €uros TTC

TRANSACTIONS LOCATIVES

1/ Organisation des visites, Constitution du dossier et Rédaction du bail :

2 loyers payables à hauteur de :

60 % TTC par le bailleur

40 % TTC par le locataire

(les honoraires susceptibles d'être facturés au locataire ne pouvant excéder :
le montant payé par le bailleur dans la limite de 8€ TTC le m²)

2/ Rédaction de l'état des lieux :

Jusqu'à 100 m² :

-Appartement : 100 € TTC

-Maison : 160 € TTC

Sur devis au-delà de 100 m²

Payables à hauteur de :

60 % TTC par le bailleur

40 % TTC par le locataire

(les honoraires susceptibles d'être facturés au locataire ne pouvant excéder :
le montant payé par le bailleur dans la limite de 3€ TTC le m²)

Conformément à l'art. 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014

HAUT DOUBS CONSEIL IMMOBILIER - Siège social : La Goulay -25210 LE BIZOT
SASU au capital de 17 000 € - RCS Belfort B 532 320 967
APE 6831 Z - Carte prof. N° T860 Préf. du Doubs
Absence de Garantie Financière - RC ALLIANZ IARD